

# Mise en œuvre des principes directeurs actualisés de la GNI par Orange

Orange a été l'une des premières entreprises à signer le Pacte mondial des Nations Unies en 2000. Le respect des principes fondamentaux énoncés par la Déclaration universelle des droits de l'homme et l'Organisation Internationale du Travail figure explicitement dans la Charte de déontologie du Groupe.

Orange affirme ainsi son engagement à respecter et promouvoir les droits humains fondamentaux dans ses activités et dans sa sphère d'influence, notamment à soutenir et promouvoir la liberté d'expression et le respect de la vie privée dans le monde.

- Le droit à la liberté d'opinion et d'expression comprend le droit de ne pas être inquiété pour ses opinions et celui de chercher, de recevoir et de répandre, sans considérations de frontières, des informations et des idées par quelque moyen d'expression que ce soit.
- Un accès large du public à l'information et la liberté de créer et de communiquer des idées sont essentiels pour faire avancer les connaissances, les perspectives économiques et développer le potentiel humain.
- Le droit à la liberté d'expression ne doit pas être limité par les gouvernements, sauf dans des circonstances rigoureusement définies, fondées sur les lois et normes internationalement reconnues. Ces restrictions doivent respecter les lois et les normes internationales relatives aux droits de l'homme et la primauté du droit. Elles doivent être justifiées et adaptées aux objectifs recherchés.

Dans ses interactions avec les gouvernements, sur les thèmes de la liberté d'expression et du respect de la vie privée, Orange a été un membre fondateur du Telecom Industry Dialogue (TID) et a fait ces dernières années un rapport de transparence sur les demandes des gouvernements en termes d'interceptions et de donnée clients ainsi qu'un rapport détaillé de la mise en œuvre des principes du TID. En Mars 2017 le TID fusionnait avec et la Global Network Initiative (GNI) plateforme multiparties-prenantes incluant ONG, société civile, Universitaires et opérateur Internet ; Orange est membre du nouveau Conseil d'administration de la GNI. Ce fut l'occasion de revoir et d'actualiser les principes directeurs de ces 2 organisations. Orange fait cette année son rapport sur la mise en œuvre de ces principes directeurs actualisés de la nouvelle GNI.

Il est important de mentionner que la nouvelle loi française sur le devoir de Vigilance a permis à Orange d'instaurer fin 2017 pour une mise en œuvre en 2018 un plan de Vigilance regroupant un certain nombre de processus (matrice de matérialité des enjeux RSE, Analyse de risque des Droits Humains, Système d'alerte pour en particulier des atteintes aux droits de l'homme,..) qui répondent aux demandes de certains principes de la GNI.

Enfin 2017 a été également l'année de publication par Orange de son premier rapport « Orange et les droits humains » conforme aux principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

Principes directeurs 2017 de la GNI	Mise en œuvre de ces principes par Orange - 2017
<p>1. Les entreprises participantes respecteront et œuvreront à protéger la liberté d'expression de leurs utilisateurs en cherchant à éviter ou à minimiser l'impact des restrictions gouvernementales sur la liberté d'expression, y compris les restrictions sur les informations à la disposition des utilisateurs et les possibilités pour les utilisateurs de créer et de communiquer des idées et des informations, sans considération de frontières ou de moyens de communication.</p>	<p>Pour faire face à des demandes en forte hausse des gouvernements, Orange a mis en place un processus d'évaluation de la demande pour s'assurer de sa légitimité.</p> <p>Avant toute coupure de réseau ou d'interruption de service, Orange s'assure d'en avoir reçu une demande traçable de la part de l'Autorité gouvernementale, celle-ci devant être conforme à la législation locale ou les accords de licence, et adressée à la direction locale d'Orange.</p> <p>La direction RSE du Groupe garde une trace de ces demandes de façon à pouvoir faire face à un audit sur le sujet. Par son engagement dans la GNI, Orange démarrera ce type d'audit début 2019.</p>
<p>2. Les entreprises participantes respecteront et œuvreront à protéger le droit à la liberté d'expression de leurs utilisateurs soumis à des demandes gouvernementales, à des lois et règlements visant à réprimer la liberté d'expression, à supprimer des contenus ou à limiter l'accès à l'information et aux idées d'une manière incompatible avec les lois et normes internationalement reconnues.</p>	<p>Orange respecte et œuvre à protéger le droit à la liberté d'expression en se référant à l'analyse du cadre légal sur les restrictions de liberté d'expression et de respect de la vie privée de chaque pays dans lequel le groupe exerce une activité; cette analyse est réalisée et partagée au sein du TID dont Orange est membre fondateur et aujourd'hui au sein de la GNI.</p> <p>Elle permet, pour chaque demande, de vérifier sa légitimité avant d'engager le dialogue avec les autorités responsables de la demande.</p>
<p>3. Les entreprises participantes mettront en place des protections en matière d'informations à caractère personnel dans tous les pays où elles opèrent afin d'œuvrer à protéger le droit au respect de la vie privée des utilisateurs.</p>	<p>Orange s'engage vis à vis de ses clients à respecter le droit au respect de leur vie privée. Le Groupe a lancé le programme international <i>Data Strategy &amp; Governance</i>, avec comme objectif de définir les bonnes pratiques permettant de maximiser l'utilisation des données des clients pour les besoins de l'innovation, l'amélioration de leur expérience et la lutte contre la fraude, et d'accroître la performance opérationnelle. Au cœur de ces pratiques, Orange pose les principes d'une utilisation légitime et responsable des données et développe des applicatifs simples permettant à ses clients de contrôler et gérer les données qu'ils partagent en confiance avec Orange. Le <i>Data Strategy Governance Board</i>, une instance dépendant du comité exécutif du Groupe, en est le garant ; des <i>Data Protection Officers</i> ont été nommé dans toutes les filiales européennes du Groupe, des référents Protection des données personnelles ont été identifiés dans les pays de la zone MEA, garantissant le respect de la politique d'Orange de la protection des données personnelles. En France, Orange a publié une Charte sur ses engagements en matière de respect des données personnelles : <a href="http://c.orange.fr/Charte-Orange-relative-a-la-protection-des-donnees-personnelles-et-de-la-vie-privee.pdf">http://c.orange.fr/Charte-Orange-relative-a-la-protection-des-donnees-personnelles-et-de-la-vie-privee.pdf</a></p>
<p>4. Les entreprises participantes respecteront et œuvreront à protéger le droit au respect de la</p>	<p>Les principes et procédures adoptés dans le groupe vis-à-vis du principe du droit au respect de la liberté</p>

<p>vie privée de leurs utilisateurs soumis à des exigences du gouvernement, des lois et des règlements, susceptibles de compromettre le respect de la vie privée d'une manière incompatible avec les lois et normes internationalement reconnues.</p>	<p>d'expression s'appliquent également au droit au respect de la vie privée. (voir la mise en œuvre du point 2). En complément, avec l'aide de Maplecroft, Orange analyse les écarts entre les lois locales et les lois internationales.</p>
<p>5. Les entreprises participantes veilleront à ce que le conseil d'administration, les cadres supérieurs et les autres membres du personnel, responsables des principales décisions qui ont une incidence sur la liberté d'expression et le respect de la vie privée, soient parfaitement instruits de ces Principes et des moyens les plus efficaces pour en assurer la mise en œuvre.</p>	<p>Orange déploie depuis 2016 un outil de formation, co-développé avec EDH (Entreprises pour les Droits de l'Homme, association regroupant 17 grandes entreprises françaises) pour diffuser ses grands principes auprès de ses salariés. Cette formation en e-learning est maintenant disponible dans plus de 90% des pays du Groupe</p> <p>Orange a construit à la fin 2017 <u>un Plan de vigilance</u>. Ce plan comporte les mesures de vigilance raisonnable propres à identifier les risques et à prévenir les atteintes graves envers les droits humains et les libertés fondamentales, la santé et la sécurité des personnes ainsi que l'environnement, résultant des activités de la société et de celles qu'elle contrôle, ainsi que des activités des sous-traitants ou fournisseurs avec lesquels est entretenue une relation commerciale établie. Il comprend une cartographie des risques, des procédures d'évaluation de la situation des filiales, des sous-traitants et des fournisseurs, des actions adaptées d'atténuation des risques ou de prévention des atteintes graves, un mécanisme d'alerte et de recueil des signalements et un dispositif de suivi des mesures prises.</p> <p>Ce plan a été présenté au Comité Groupe RSE, instance émanant du Conseil d'administration du Groupe, aux organisations représentatives du personnel. Son appropriation par l'ensemble des cadres supérieurs et des autres membres du personnel, responsables des principales décisions qui ont une incidence sur la liberté d'expression et le respect de la vie privée est en cours en 2018.</p> <p>Enfin, Orange a publié en 2017 son premier rapport consacré au respect des droits humains, élaboré selon un cadre de reporting conforme aux Principes Directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux Droits de l'Homme<sup>1</sup>, ainsi que sa première Déclaration relative au non recours à l'esclavage moderne<sup>2</sup>.</p>
<p>6. Les entreprises participantes identifieront les circonstances où la liberté d'expression et le respect de la vie privée risquent d'être soit compromis soit promus et, en de telles circonstances, intégreront ces Principes dans leur prise de décision.</p>	<p>Orange mène une veille préventive, pour laquelle le groupe s'appuie sur les travaux réalisés par Maplecroft pour son compte, afin de mieux cerner les impacts potentiels pays par pays.</p> <p>Par ailleurs, l'atteinte au respect de la vie privée et à la liberté d'expression est un des cluster de risque identifié dans notre plan de vigilance (voir point 5) et à ce titre,</p>

1 <https://www.orange.com/fr/content/download/45336/1348004/version/7/file/Rapport+2016+Orange+Droits+Humains+DIGITAL-VF.pdf>

2 [https://www.orange.com/fr/content/download/42901/1310479/version/4/file/MSA\\_D%C3%A9claration\\_10.05.2017\\_final.pdf](https://www.orange.com/fr/content/download/42901/1310479/version/4/file/MSA_D%C3%A9claration_10.05.2017_final.pdf)

	<p>bénéficie d'une procédure d'évaluation, d'un plan d'action d'atténuation des risques ou de prévention des atteintes graves, d'un mécanisme d'alerte et de recueil des signalements, et d'un dispositif de suivi des mesures prises.</p> <p>En complément, Orange réfléchit à la transposition de sa procédure de dialogue mise en place avec les personnes privées de ses services de son fait (et pouvant conduire à un dédommagement), à toute personne ayant été privée de ses services, quelle qu'en soit la cause.</p>
7. Lors de la mise en œuvre de ces Principes, les entreprises participantes s'efforceront toujours d'assurer la sécurité et la liberté du personnel de l'entreprise qui pourrait être exposé à des risques.	<p>Orange déploie ses réseaux avec un nombre de personnel sur le terrain allant de quelques centaines à quelques milliers. La politique du groupe est de minimiser le nombre d'expatriés. En période de trouble, ou de demandes du gouvernement susceptible de porter atteinte à la sécurité ou à la liberté de ses personnels, Orange a pour première priorité la protection de ses personnels, bien avant celle du respect des principes de liberté d'expression et de respect de la vie privée.</p>
8. Les entreprises participantes mettront en œuvre ces Principes partout où elles disposent d'un contrôle opérationnel. Dans le cas contraire, les entreprises participantes feront tout leur possible pour veiller à ce que les partenaires commerciaux, les investissements, les fournisseurs, les distributeurs et les entreprises associées respectent ces Principes.	<p>Dans le cadre de la mise en œuvre de son plan de vigilance, Orange prend en compte ses partenaires commerciaux, fournisseurs et distributeurs.</p> <p>Les contrats cadre du Groupe ainsi que les contrats à usage exclusivement local comprennent une clause RSE, renforcée par l'intégration du Code de conduite d'Orange<sup>3</sup> en annexe de ces contrats. Ce code de conduite décrit notamment les engagements éthiques, sociaux et environnementaux attendus par le Groupe.</p> <p>Orange exige ainsi de la part de ses partenaires, fournisseurs et de leurs propres sous-traitants i) de respecter toutes les règles nationales, européennes et internationales en lien avec les standards de comportements éthiques et responsables. Cela inclut, sans limitation, les standards traitant des droits de l'Homme, de la protection de l'environnement, du développement durable, de la lutte contre la corruption et de la protection de l'enfance ; ii) d'adopter et appliquer les normes éthiques et les engagements du Groupe et de progresser dans ces domaines. Orange accompagne ses fournisseurs tout au long de la relation précontractuelle et contractuelle pour la mise en œuvre effective de ce code de conduite.</p>
9. Les participants adopteront une démarche collaborative de résolution des problèmes et exploreront de nouveaux modes d'utilisation des enseignements offerts par les multiples parties prenantes au service de la promotion de la liberté d'expression et du respect de la vie privée Les participants adhéreront à une	<p>Orange, avec la plupart des membres de la TID, a rejoint en 2017 la GNI (le réseau Global Network Initiative est une plateforme multi-parties prenantes, incluant les opérateurs Internet, des ONG, des universitaires et des investisseurs socialement responsables), et siège à son Conseil d'administration. La mission de Global Network Initiative est de protéger et promouvoir la liberté</p>

3 <http://www.fournisseurs.orange.com/web/guest/code-de-conduite>

<p>structure de gouvernance collectivement définie, précisant les rôles et les responsabilités des participants, assurant une obligation de rendre compte et faisant progresser ces Principes.</p>	<p>d'expression et la vie privée dans l'industrie des TIC en établissant une norme mondiale pour la prise de décision responsable des entreprises et en étant une voix leader pour la liberté d'expression et la vie privée.</p>
<p>10. Les participants adhéreront à une structure de gouvernance collectivement définie, précisant les rôles et les responsabilités des participants, assurant une obligation de rendre compte et faisant progresser ces Principes.</p>	<p>Au sein du groupe de dialogue sectoriel TID - structure qui a rejoint le GNI en 2017, Orange participe à la mise en œuvre des principes de droit au respect de la liberté d'expression et de protection de la vie privée dans le secteur des TIC, notamment par l'échange de bonnes pratiques. Orange publie annuellement un RAPPORT DE TRANSPARENCE EN MATIERE DE LIBERTE D'EXPRESSION ET DE RESPECT DE LA VIE PRIVEE sur son site <a href="http://www.orange.com">www.orange.com</a></p>
<p>11. Les participants seront responsabilisés par le biais d'un système (a) garantissant la transparence à l'égard du public et (b) prévoyant une évaluation indépendante de l'application de ces Principes.</p>	<p>Orange met en œuvre un mode de reporting renforcé en 2018, en vue de faire procéder à un audit indépendant des événements majeurs ayant affecté ses activités dans le domaine de la protection des droits de l'homme.</p>